

Le gouvernement du Manitoba s'est engagé à veiller au succès des coopératives.

Notre stratégie comporte les points suivants :

Les Services de développement des coopératives sont offerts gratuitement aux groupes qui cherchent à créer une coopérative ou à transformer une entreprise existante en coopérative. Pour plus d'informations, composer le 204 945-3379.

Le Fonds de crédit d'impôt aux coopératives apporte un soutien aux nouvelles coopératives et à celles qui s'agrandissent. Ce fonds est financé par les contributions des coopératives, des credit unions et des caisses populaires qui reçoivent un crédit d'impôt régressif sur les contributions allant jusqu'à 50 000 \$ par an. Il s'agit du premier crédit d'impôt de cette sorte au Canada.

Le Fonds d'aide aux coopératives fournit jusqu'à 2 000 \$ pour des initiatives environnementales et d'infrastructure.

Le Conseil de promotion de la coopération et l'Office des prêts et de garantie de prêts aux coopératives appuient les organismes coopératifs grâce à des subventions et à des prêts pour la promotion, ainsi qu'à des garanties de prêts proposées aux coopératives viables.

Le Programme scolaire sur la coopération propose gratuitement un programme écrit détaillé en ligne sur le développement coopératif, à l'adresse www.gov.mb.ca/housing/coop/coop_curric.html (en anglais seulement).



Le 18 décembre 2009, les Nations Unies ont proclamé 2012 « Année internationale des coopératives ». Le gouvernement du Manitoba est fier d'aider les coopératives dans toute la province à célébrer cette déclaration.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes mentionnés dans la présente brochure, ou sur les nombreuses autres façons dont le gouvernement du Manitoba appuie les coopératives, allez à :

www.gov.mb.ca/housing/coop/ (en anglais seulement)

Les coopératives du Manitoba bâtissent notre économie et nos collectivités. Devenez membre dès aujourd'hui d'une coopérative et profitez des avantages.

Les coopératives au Manitoba

Bâtir des entreprises solides,
bâtir des communautés encore plus fortes!



Manitoba 

Qu'est-ce qu'une coopérative?

Une coopérative est une entreprise détenue et gérée par ses membres. Comme toute entreprise, une coopérative fournit des biens ou des services, mais elle est administrée par ses membres et chaque membre a une voix dans la prise de décisions et dans l'orientation de la coopérative.

Plus de 400 coopératives fournissent un éventail de produits et de services dans toute la province, des centres de conditionnement physique aux services de garderie, et des supermarchés aux quincailleries. Les coopératives au Manitoba comptent 800 000 membres et détiennent plus de 14 milliards de dollars en éléments d'actif.

Pourquoi les Manitobains et Manitobaines choisissent les coopératives?

Les Manitobains et Manitobaines utilisent les coopératives afin de réinvestir dans leurs communautés, de réduire les coûts et de répondre de manière plus efficace aux intérêts des personnes et des communautés.

Comment les coopératives profitent-elles aux collectivités manitobaines?

Les coopératives sont créées afin de répondre à une priorité ou à un besoin local qui ne trouvait auparavant pas de réponse. Elles sont détenues et gérées localement. Cela signifie que la responsabilité d'assurer des activités pertinentes et sensibles aux besoins locaux est grande envers la collectivité locale. Par exemple, les coopératives mènent souvent des actions concrètes envers la durabilité sociale et environnementale. Les profits des coopératives sont réinvestis dans l'entreprise ou distribués aux membres, ce qui fait que l'argent reste dans l'économie locale.



Choisissez l'un des types de coopératives suivants

Il existe différentes catégories de coopératives :

- **Les coopératives de producteurs** sont détenues et contrôlées par des producteurs qui vendent leurs produits par l'intermédiaire de la coopérative (p. ex. une coopérative agricole gérée par des agriculteurs).
- **Les coopératives de consommateurs** sont détenues et contrôlées par leurs clients (p. ex. une station-service ou une épicerie).
- **Les coopératives de travailleurs** sont détenues et exploitées par leurs employés. Les coopératives de travailleurs peuvent exercer leurs activités dans n'importe quel secteur de l'économie, allant de la fabrication à la restauration et la garde d'enfants.
- **Les coopératives de service communautaire** sans but lucratif fournissent des services sans but lucratif (p. ex. une garderie détenue et contrôlée par les parents qui l'utilisent).
- **Les coopératives de logement** sont détenues et gérées par leurs résidents.

Les coopératives multi-partenaires

Le gouvernement du Manitoba a modifié la *Loi sur les coopératives* afin que les groupes qui forment normalement des coopératives distinctes, comme des coopératives de travailleurs et de consommateurs, puissent mettre leurs ressources en commun et créer ensemble une coopérative.

Ceci donne aux coopératives une plus grande force et une plus grande durabilité, ainsi que la capacité de diversifier leurs membres.

De nombreuses coopératives

De nombreux avantages

- Faites vos achats dans des coopératives de travail – ceci maintient des emplois qui font rentrer de l'argent dans l'économie locale.
- Devenez membre d'une coopérative de consommateurs – utiliser des entreprises locales permet de conserver deux fois plus d'argent dans la collectivité que de faire ses achats auprès de sources extérieures.
- Achetez des biens provenant de coopératives de producteurs – vos achats ont une incidence directe sur la viabilité des agriculteurs du Manitoba.
- Envisagez de devenir membre d'une coopérative d'habitation – votre prochain déménagement pourrait être le plus rentable que vous ayez jamais fait.
- Envisagez de devenir client d'une caisse populaire ou d'une credit union pour investir plus dans le Manitoba.

